



Le rôle de la Caisse des Dépôts dans le dispositif France Investissement

Ce document a pour but de présenter la stratégie et les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts dans le cadre du dispositif France Investissement, nouveau plan lancé par le gouvernement visant à renforcer les fonds propres des entreprises à potentiel de croissance.

LE NOUVEAU DISPOSITIF

Dans le cadre de France Investissement, la Caisse des Dépôts poursuivra les activités de son Programme d'intérêt général *PME Innovation* avec des moyens plus importants et un champ d'interventions élargi. Rappelons qu'elle intervient actuellement principalement indirectement sur l'ensemble des segments de marché du capital investissement visés, via sa filiale CDC Entreprises, à hauteur de 150 M€ par an. *Le dispositif France Investissement prévoit que la Caisse des Dépôts consacre 2 Md€ sur 6 ans – soit 300 M€ par an en moyenne - pour renforcer les fonds propres des PME françaises.*

Un champ d'interventions élargi

Ce nouveau programme donne à la Caisse des Dépôts l'occasion de d'accroître sa gamme d'interventions, toujours dans l'objectif de renforcer et compléter aux conditions de marché la chaîne de financement en fonds propres des PME françaises.

A ce titre :

- elle pourra investir dans des fonds de fonds privés qui ont le même positionnement que les fonds de fonds qu'elle gère dans le cadre du programme ;
- elle proposera des modalités alternatives d'intervention auprès des fonds et sociétés de capital investissement ;
- elle pourra élargir ses interventions aux autres acteurs de la chaîne du financement des PME (business angels et fonds mezzanine) ;
- elle renforcera ses interventions de co-investissement pour faire émerger des « champions français », en l'étendant notamment au capital développement.

Les modalités de mise en œuvre de chacune de ces nouvelles interventions – dont la liste est donnée ci-dessous – seront précisées avant la fin de l'année, à l'issue d'un travail de réflexion et de concertation que la Caisse des Dépôts va engager avec les acteurs concernés ainsi qu'avec OSEO garantie, pour les interventions sous forme de garantie.

Il est précisé que ces interventions seront menées à des conditions de marché, et auprès d'équipes de professionnels capables de lever des nouveaux fonds sur la base de leurs expériences et performances passées.

Des investissements dans des fonds de fonds privés

Il est proposé aux investisseurs privés qui le souhaitent de constituer des fonds de fonds destinés à investir selon des critères similaires à ceux adoptés par la Caisse des Dépôts dans la gestion de ses interventions au titre du dispositif France Investissement.

L'apport en fonds propres de la Caisse des Dépôts dans un tel fonds de fonds ne pourra dépasser la moitié de la taille de ce dernier.

Toute société de gestion privée de fonds de fonds ayant réuni un premier tour de table significatif et qui souhaite solliciter un investissement de la Caisse des Dépôts devra transmettre son projet à CDC Entreprises qui l'évaluera selon les critères usuels de la profession.

Les investissements de la Caisse des Dépôts s'effectueront de façon sélective, en fonction notamment des perspectives de rentabilité et du potentiel de création de valeur du fonds de fonds, appréciés conformément aux pratiques et à la déontologie du marché.

Jusqu'à 100 M€ par an pourront être consacré à cette activité par la Caisse des Dépôts.

Des modalités alternatives d'intervention auprès des fonds et sociétés de capital investissement

CDC Entreprises étudie des pistes de réflexion autour de modalités alternatives de financement, qui restent à évaluer. Le Comité d'orientation du nouveau dispositif évaluera leur opportunité.

Investissements en quasi fonds propre dans des fonds ou sociétés de capital investissement

Dans les fonds et société d'investissement où elle a pris la décision d'investir, la Caisse des Dépôts pourra, lorsqu'un tel financement est pertinent, investir sous forme de parts ou de titres spécifiques lui donnant accès à un remboursement prioritaire total ou partiel, créant en contrepartie un effet de levier financier de nature à augmenter les perspectives de rentabilité des autres investisseurs.

Ces investissements alternatifs pourront être le cas échéant menés en complément d'un investissement en capital pari passu 'classique'.

Dispositif de garantie de valeur liquidative.

Il s'agit d'offrir la possibilité à un ou plusieurs investisseurs de garantir leur investissement dans un fonds donné. Cette garantie pourra être négociée par l'intermédiaire de la société de gestion du fonds en question.

Ces interventions ont vocation à être rentables et tarifées à des conditions de marché.

Les modalités de ce nouveau mode d'intervention seront définies en partenariat avec OSEO garantie.

Des interventions ouvertes aux autres acteurs de la chaîne du financement des PME

Investissement dans des fonds de business angels

Les business angels français investissent 15 M€ par an, avec un montant moyen d'intervention de 11,6 k€, au stade de la création d'entreprise et essentiellement dans les secteurs peu technologiques.

Les investissements de la Caisse des Dépôts à leurs côtés viseront :

- A accroître leurs capacités d'investissements ;
- A les aider à agir dans les règles du marché (mise en place de procédures relatives à la lutte anti-blanchiment, sélectivité, règles de gouvernance...);
- A les soutenir dans leurs actions de mutualisation et de concertation (partage de dossiers et de compétences, co-investissements...).

Ainsi la Caisse des Dépôts pourra investir dans des fonds ou sociétés de capital investissement qui regroupent et mutualisent les investissements de plusieurs business angels, le cas échéant aux côtés d'autres investisseurs institutionnels.

Ces investissements se feront en quasi fonds propres.

Les fonds ou sociétés de capital investissement devront avoir une taille critique (notion précisée ultérieurement), nécessaire notamment pour financer une gestion stable et de qualité. La gestion des véhicules devra être menée selon les critères usuels de professionnalisme et viser une rentabilité conforme au marché.

Garanties apportées aux fonds de business angels

Les fonds ou sociétés de capital investissement regroupant des business angels pourront bénéficier des garanties apportées par OSEO garantie au titre du dispositif Garantie Capital PME, financé par la Caisse des Dépôts. Des premiers projets (Bourgogne Angels, FA Dièse ...) sont concernés par ces nouvelles interventions. Ces garanties seront attribuées sous une forme et à l'issue d'un processus de sélection et de décision conformes aux modalités habituelles de Garantie Capital PME.

* L'effet de levier conduit à augmenter le risque pour les autres investisseurs ; par ailleurs le fonds devra être en mesure de verser des intérêts. Dès lors, la cible de telles interventions sera plus naturellement constituée de fonds de capital développement, plutôt que de capital risque.

Investissement dans des fonds dédiés aux petites opérations en mezzanine

Il existe peu de fonds français investissant en quasi fonds propres dans les PME pour des montants allant jusqu'à quelques millions d'euros, alors que de tels acteurs sont présents dans la chaîne du financement des PME en Allemagne et dans les pays anglo-saxon. Ils permettent d'offrir des modes de financement alternatifs au capital investissement, en particulier pour les PME technologiques (fonds de dette à risque).

La Caisse des Dépôts cherchera à encourager la création et le développement d'acteurs de qualité sur ce segment de marché, en investissant dans les projets les plus prometteurs. Ces investissements pourront prendre la forme de souscriptions en fonds propre ou d'interventions en quasi fonds propres.

Des moyens plus importants pour les interventions existantes

Cela concerne son action en matière :

- d'investissement en fonds de fonds dans le capital risque et le capital amorçage technologique ;
- d'investissement en fonds de fonds dans le capital développement national ;
- d'investissement en fonds de fonds dans le capital investissement régional ;
- de co-investissements dans le capital risque (TIC et biotech).

Investissement en fonds de fonds dans le capital risque et le capital amorçage technologique

L'activité très soutenue de CDC Entreprises au cours du premier semestre 2006 s'est concrétisée en juillet dernier par la souscription à 4 nouveaux fonds de capital risque pour un montant cumulé de plus de 70 M€. Ces souscriptions ont permis à AURIGA III, VENTECH III, MATIGNON TECHNOLOGIES II et I-SOURCE III de réaliser des closings à des niveaux significatifs puisque les fonds ainsi levés représentent près de 335 M€.

Avec plus de 20 % des montants investis dans ces fonds, et les compléments de souscriptions prévus, CDC Entreprises conforte sa place de premier investisseur dans les fonds de capital risque français gérés par des équipes professionnelles, et confirme ainsi son effet d'entraînement du secteur tout en intervenant à des conditions de marchés.

Dans le cadre des nouvelles orientations, CDC Entreprises devrait prochainement souscrire environ 50 M€ supplémentaires, dont 25 M€ dans 2 fonds transfrontaliers de capital risque ayant une activité d'investissement très significative en France (grâce à la présence d'une équipe locale) et accompagnant activement les sociétés de leur portefeuille au-delà des frontières nationales.

Investissement en fonds de fonds dans le capital développement national

L'équipe d'investissement de CDC Entreprises est également très active dans le domaine du capital développement avec un montant cumulé d'investissement de plus de 40 M€ depuis début 2006 (SIPAREX MIDCAP, XPANSION, HEXAGONE II, IFI II).

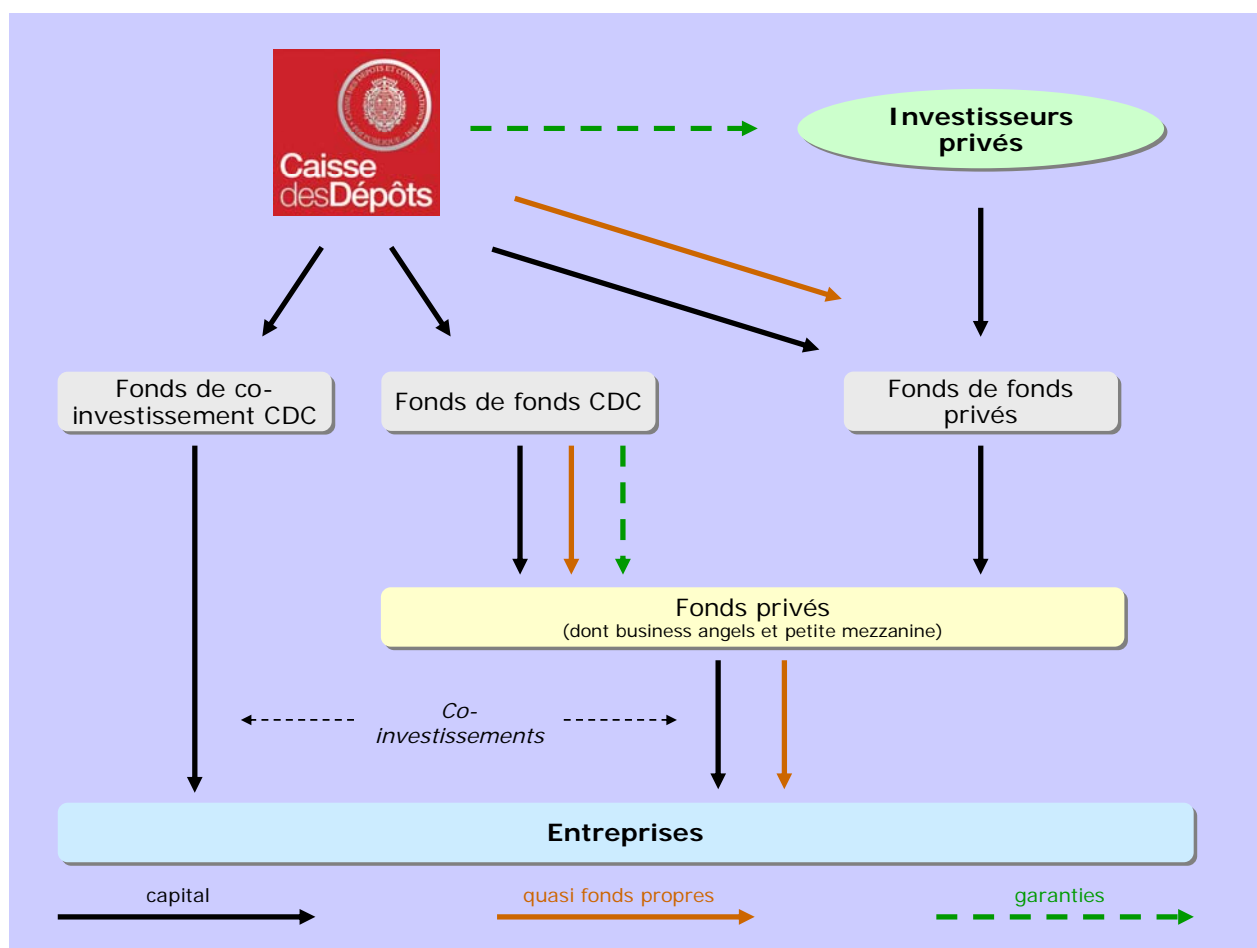
De nombreux projets de fonds de capital développement sont par ailleurs en création, et donneront lieu à de nouvelles souscriptions prochainement. Plus de 70 M€ devraient ainsi être souscrits par CDC Entreprises d'ici fin 2006, qui entend ainsi significativement renforcer son action sur ce segment de marché essentiel pour le développement économique du pays.

Investissement en fonds de fonds dans le capital investissement régional

Dans le domaine du capital investissement régional, CDC Entreprises contribuera avant la fin de l'année à la création ou au développement de 8 fonds régionaux de capital développement / transmission et de capital risque.

Près de 35 M€ seront engagés, qui permettront la levée de plus de 130 M€ au total. C'est ainsi que dans le cadre de sa politique de développement du capital investissement régional, CDC Entreprises confirme son rôle majeur dans le développement durable et équitable des entreprises.

SCHEMA D'ENSEMBLE





www.cdcentreprises.fr

ANNEXE

CDC ENTREPRISES :

12 ANS D'ACTION EN FAVEUR DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES FRANCAISES A POTENTIEL DE CROISSANCE, AU TRAVERS DU PROGRAMME PME INNOVATION

UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS DE L'INVESTISSEMENT QUI CUMULENT DES EXPERIENCES COMPLEMENTAIRES ET RECONNUES

CDC ENTREPRISES :

12 ANS D'ACTION EN FAVEUR DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES FRANCAISES A POTENTIEL DE CROISSANCE, AU TRAVERS DU PROGRAMME PME INNOVATION

La Caisse des Dépôts est l'un des rares investisseurs de long terme en France et un intervenant majeur du capital investissement. En ce sens, elle a initié avec l'Etat, en 1994, un programme de financement en fonds propres pour les PME, basé sur des interventions en fonds de fonds : le Programme PME Innovation (initialement PME Emploi).

Ce programme d'investissement est géré par une filiale de gestion dédiée exclusivement à cette activité, CDC Entreprises. Société de gestion agréée par l'AMF (N° d'agrément : GP01006) au capital de 2 920 000 euros, CDC Entreprises, présidée par Jérôme Gallot, s'appuie sur une équipe de 21 professionnels de l'investissement qui cumulent des expériences complémentaires et reconnues et sur une solide équipe de fonctionnels.

Depuis sa création en 1998, CDC Entreprises a investi, au titre du Programme PME Innovation de la Caisse des Dépôts 1,4 Md€ (dont 963 M€ pour compte propre) dans 262 véhicules d'investissement.

CDC Entreprises gère aujourd'hui 1,2 Md€, dont 750 M€ pour compte propre.

Elle détient un portefeuille de 203 participations, parmi lesquelles des fonds et sociétés de capital investissement qui gèrent 5,7 Md€, soit un effet de levier de 5.

Elle a ainsi financé par l'intermédiaire de ces véhicules d'investissement quelque 2 500 entreprises à potentiel de croissance, qui représentent environ 27 Md€ de chiffre d'affaires et près de 180 000 emplois.

Chiffres clés :

1,2 Md€ sous gestion

203 participations

5,7 Mds€ gérés par les organismes en portefeuille

Soit un effet de levier de **5**




2 500 entreprises à potentiel financées qui représentent

27 Md€ de chiffre d'affaires

180 000 emplois

CDC ENTREPRISES :

UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS DE L'INVESTISSEMENT QUI CUMULENT DES EXPERIENCES COMPLEMENTAIRES ET RECONNUES

DIRECTION		
<p>Jérôme Gallot Président</p> <p>Tél. : 01 58 50 90 01 jerome.gallot@caissedesdepots.fr</p>	<p>Jérôme Gallot, a rejoint CDC Entreprises en 2006.</p> <p>Avant de rejoindre CDC Entreprises, Jérôme Gallot était directeur général de la concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes du ministère de l'Economie et des Finances (1997 – 2003) puis Directeur de la Caisse des Dépôts, en charge de la Direction des retraites et de différentes autres responsabilités (affaires européennes et internationales, développement durable et mission climat, Fonds Galaxy dans les infrastructures de transport).</p> <p>Ancien élève de l'ENA, Lauréat de l'IEP de Paris et titulaire d'une maîtrise de droit.</p>	
<p>Pascal Lagarde Directeur général</p> <p>Tél. : 01 58 50 72 70 pascal.lagarde@cdcentreprises.fr</p>	<p>8 ans dans le capital investissement, a rejoint CDC Entreprises en 1999.</p> <p>Avant de rejoindre CDC Entreprises, Pascal Lagarde était adjoint au sous-directeur « composants électroniques » puis chargé de la sous-direction informatique et télécommunications à la Direction générale des stratégies industrielles du Ministère de l'industrie.</p> <p>Ecole Polytechnique et Ecole nationale supérieure des techniques avancées.</p>	
<p>Claude Sauvageot Conseiller du Président</p> <p>Tél. : 01 58 50 89 51 claude.sauvageot@caissedesdepots.fr</p>	<p>20 ans dans le capital investissement, a rejoint CDC Entreprises en 2005.</p> <p>Avant de rejoindre CDC Entreprises, Claude Sauvageot était Président du Directoire de CDC Entreprises – Services Industrie, filiale spécialisée en capital développement et capital transmission.</p> <p>Ecole Nationale Supérieur des Mines de Douai et Centre de Perfectionnement aux Affaires.</p>	

INVESTISSEURS - Responsables sectoriels		
<p>Laurent Arthaud Directeur général délégué - Nouveaux développements</p> <p>Tél. : 01 58 50 71 98 laurent.arthaud@cdcentreprises.fr</p>	<p>8 ans dans le capital investissement, a rejoint CDC Entreprises en 2006.</p> <p>Avant de rejoindre CDC Entreprises, Laurent Arthaud était Président du Pharmavent Partners et antérieurement Vice président d'Aventis Capital, filiale de capital investissement du groupe pharmaceutique Aventis.</p> <p>Ecole polytechnique, Ecole Nationale de Statistique et d'Administration Economique.</p>	
<p>Daniel Balmisse Directeur général délégué - Fonds de fonds nationaux</p> <p>Tél. : 01 58 50 85 91 daniel.balmisse@cdcentreprises.fr</p>	<p>10 ans dans le capital investissement, a rejoint CDC Entreprises en 2005.</p> <p>Avant de rejoindre CDC Entreprises, Daniel Balmisse était membre du Directoire de CDC Entreprises Innovation, filiale spécialisée en capital risque technologique. Auparavant, Daniel Balmisse avait également occupé, pendant 3 ans, des fonctions en matière de financement de l'innovation au sein du Ministère de l'Industrie.</p> <p>Ecole Supérieure d'Electricité (SUPELEC)</p>	
<p>Isabelle Bébéar Directrice générale déléguée - Fonds de fonds régionaux</p> <p>Tél. : 01 58 50 71 82 isabelle.bebear@cdcentreprises.fr</p>	<p>6 ans dans le capital investissement, a rejoint CDC Entreprises en 2001.</p> <p>Avant de rejoindre CDC Entreprises, Isabelle Bébéar était en charge des ressources humaines à l'international dans un laboratoire pharmaceutique puis du développement économique dans une collectivité locale.</p> <p>Institut Supérieur de Gestion.</p>	
<p>Christian Deblaye Directeur général délégué - FCJE</p> <p>Tél. : 01 58 50 71 56 christian.deblaye@cdcentreprises.fr</p>	<p>21 ans dans le capital investissement, a rejoint CDC Entreprises en 2002.</p> <p>Avant de rejoindre CDC Entreprises pour diriger le FCJE, Christian Deblaye a créé et développé le département Private Equity à la Compagnie Financière E. de Rothschild Banque.</p> <p>Ecole Centrale de Paris et Université de Stanford, Californie (<i>Master of Science</i>).</p>	
<p>Isabelle Ginestet-Naudin Directrice générale déléguée - Patrimoine et Création</p> <p>Tél. : 01 58 50 71 58 isabelle.ginestet@cdcentreprises.fr</p>	<p>8 ans dans le capital investissement, a rejoint CDC Entreprises en 1998.</p> <p>Avant de rejoindre CDC Entreprises, Isabelle Ginestet a passé 8 ans à la Direction des activités bancaires et financières de la Caisse des dépôts où elle a notamment créé le département communication.</p> <p>RSCG Campus</p>	

CDC Entreprises c'est aussi une équipe de 13 investisseurs à l'appui des Directeurs généraux délégués et une solide structure de fonctions support.